

Préfecture des Côtes d'Armor

Séminaire sur la ville perméable – 11-10-24 - Plédran

La moitié des inondations sont causées par le ruissellement des eaux de pluie. L'imperméabilisation des sols accentue ces phénomènes, cependant il est possible de redonner au sol ses fonctions naturelles grâce à des solutions d'aménagement.

Afin de partager un temps d'échanges entre collectivités locales et bureaux d'études sur l'adaptation de la ville aux changements climatiques, je vous convie à un séminaire départemental sur la ville perméable **le vendredi 11 octobre prochain de 9 h 00 (accueil café) à 12 h 30 à la salle Horizon de Plédran.**

Le programme du séminaire est le suivant :

- intervention du Haut Conseil breton pour le climat et de l'Agence de l'eau Loire Bretagne ;
- présentation de trois réalisations sur les thématiques :
 - o débitumer une cour d'école ;
 - o aménager/renaturer un lotissement des années 80 ;
 - o expansion de crue en secteur urbain.

Le service risque sécurité et bâtiment de la DDTM est à votre disposition pour toute information complémentaire : ddtm-srsb-bca@cotes-darmor.gouv.fr

Pour des raisons d'organisation, je vous remercie de confirmer la participation de votre collectivité en demandant à votre ou vos représentants de renseigner individuellement le formulaire suivant qui précise le programme du séminaire : <https://framaforms.org/seminaire-ville-permeable-1715612317>.

Appel à projets DETR-DSIL 2025

Les programmations DETR et DSIL 2024 font l'objet, de nouveau cette année, d'un appel à projets commun, que vous trouverez en **annexes 2 et 3 (Courrier et annexe)**.

La date limite de dépôt des dossiers est fixée au 16 décembre 2024.

Toutes vos demandes de subventions sont à transmettre de manière dématérialisée.

Vous êtes donc invités à déposer vos dossiers en suivant ce lien : <https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/demande-subvention-detr-dsil-2025>

Afin de vous accompagner au mieux dans la constitution de votre projet, vous trouverez sur le site internet de la Préfecture l'ensemble des documents concernant la DETR et la DSIL.

Pour y accéder, cliquez sur le lien suivant : <https://www.cotes-darmor.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Relations-avec-les-collectivites-territoriales/Dotations-et-Subventions/Dotations-d-investissement-Subventions-Ingenierie/DETR-et-DSIL-Appel-a-projets-commun-2025>

Vos services instructeurs, en préfecture et sous-préfectures, sont à votre écoute pour tout renseignement complémentaire

Élection des membres de la Chambre d'Agriculture des Côtes d'Armor

Dans le cadre de l'organisation des élections des membres de la chambre d'agriculture des Côtes-d'Armor fixées au 31 janvier 2025, vous trouverez en **annexes 4, 5, 6**, copie des documents concernant l'affichage provisoire des listes et la fiabilisation de celles-ci :

4. **courrier aux mairies** concernant l'affichage des listes provisoires des électeurs (**affichage du 1er octobre au 15 octobre 2024 inclus**) ;
5. **avis invitant les électeurs à vérifier les inscriptions** sur la liste correspondant à leur collège ;

6. tableaux décès/perte des droits civiques (*tableaux à retourner par les mairies à la commission d'établissement des listes électorales, le cas échéant*).

Les mairies recevront également ces documents très prochainement par la Préfecture.